



UAW



Pages mensuelles de l'UAW - Distribué toutes fermes - Chaussée de Namur '7 - 5030 Gembloux  
Tél. 081/60.00.60 - Fax. 081/60.0'6 - E-mail. uaw@fwa.be

## Nos agricultures, une mine d'or

par Geneviève Ligny, Présidente UAW



Tout le monde connaît aujourd'hui la définition du développement durable.

L'agriculture est engagée pleinement sur cette voie difficile, et le résultat obtenu est la reconnaissance des multiples efforts en termes de responsabilité sociétale.

Les agricultrices de l'UAW développent au quotidien les valeurs de solidarité, de coopération, de professionnalisme, de respect de la différence et d'audace. Nos agricultrices transforment ces valeurs dans leur métier en actes visibles, concrets, et compris par la majorité de nos citoyens.

L'agriculture familiale (85% de main d'œuvre familiale) est un bel exemple de coopération et de solidarité. Chaque maillon participe, en fonction de ses compétences, à la gestion de l'exploitation, à sa viabilité ou à sa durabilité.

La durabilité, nous y participons au quotidien notamment via les circuits courts, vitrine du professionnalisme principalement féminin. Les agricultrices valorisent, transforment, vendent leurs productions agricoles.

Les consommateurs répondent présents et sont de plus en plus demandeurs car ils apprécient le savoir-faire, le goût, la sécurité sanitaire (97% des contrôles attestant de la qualité des produits agricoles). Le contact permanent avec la clientèle permet aussi d'expliquer tous les processus de fabrication, les saveurs différentes par rapport au terroir, le bien-être animal...

L'élevage wallon est lié à l'herbe et permet d'avoir de la viande et du lait, offrant des atouts nutritionnels et des qualités gustatives et organoleptiques incomparables.

Un bon produit, c'est aussi le résultat d'une bonne gestion du troupeau et de l'herbage, ainsi que de l'attention que l'agriculteur/trice porte au quotidien à ses animaux.

Quant à la qualité de la fabrication, elle dépend de la maîtrise des différentes étapes de fabrication, et du soin apporté pour obtenir un produit d'exception.

L'élevage permet aussi la valorisation des prairies qui absorbent le CO2. Elles maintiennent la biodiversité, la faune et la flore.

Nous avons un modèle agricole extensif. La ferme moyenne wallonne exploite 57 ha environ et élève une cinquantaine de vaches. La densité d'animaux est de 2/ha. La prairie, en Wallonie, couvre 340 000 ha sur 716 853 ha de surface utile (chiffres 2017\*), véritable puit de CO2. Une étude de l'ULg Gembloux Agrobiotech prouve que la prairie pâturée est encore plus efficace comme piège à CO2.

De même, l'agriculture wallonne est productrice d'énergie verte : solaire, éolien, biométhanisation, biocarburants durables.

Notre agriculture est également championne du recyclage. Nos exploitations sont des modèles d'économie circulaire. Le blé intervient dans l'alimentation humaine et la paille est utilisée en élevage, les effluents d'élevage amendent le sol, etc. La betterave est aussi un exemple de zéro déchet : du sucre pour l'alimentation humaine, de la pulpe et de la mélasse pour le bétail.

Les secteurs animal et végétal sont donc interconnectés et intimement liés.

Les citoyens ou les touristes qui traversent la Wallonie ont le bonheur de contempler nos magnifiques pâturages parsemés de fleurs, où ils peuvent admirer vaches, veaux, taureaux, aux multiples races ; de même que la diversité de nos cultures, céréales, pommes de terre, colza, lin, betteraves, légumes... C'est un régal pour les yeux !

Pour tout ça, les agricultrices et agriculteurs méritent un énorme respect pour le travail de qualité qu'ils fournissent au quotidien.

Grâce au labeur d'hommes et de femmes œuvrant tous les jours sans compter leurs heures, notre assiette est garnie d'aliments gouteux, variés et de qualité sanitaire irréprochable.

L'utilisation des céréales et de viande d'origine belge dans l'alimentation humaine doit aussi être défendue auprès des industriels belges pour que nos productions soient mieux valorisées.

Il faut développer des filières à valeur ajoutée et inciter la création de coopératives de producteurs.

Afin de promouvoir notre agriculture en dehors de nos frontières et aider nos agriculteurs à monter des dossiers à l'exportation par exemple, la collaboration entre l'AWEX, l'Apa-W et l'AFSCA pour la promotion de notre agriculture est indispensable.

Nous revendiquons les mêmes normes pour les produits importés et ce, aux niveaux sanitaire, environnemental et social.

Nous demandons un prix juste, qui tient compte des coûts de production.

Nous défendons une PAC avec un budget fort et le maintien des DPU.

Nous avons besoin de la recherche pour évoluer vers toujours plus de durabilité.

Etre durable économiquement, socialement et environnementalement a toujours été et se poursuit.

\*source : Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie - 2019

Edito



UAW

[www.facebook.com/Uniondesagricultriceswallonnes/](http://www.facebook.com/Uniondesagricultriceswallonnes/)



# Les agriculteurs soumis aux mêmes régimes juridiques que ceux qui n'étaient jusqu'alors applicables aux commerçants...

Interview de Monsieur Ghislain Royen, avocat au Barreau de Verviers, juge suppléant au tribunal de l'entreprise de Liège et professeur de droit civil et du droit du bail à ferme

Dans le cadre de ce changement de loi qui étend la faillite à tous les agriculteurs, et ce quelle que soit la forme juridique de l'entreprise (et donc plus seulement les sociétés agricoles qui faisaient du commerce), nous avons interrogé M Ghislain Royen afin de vous sensibiliser à ce nouveau dispositif.

**Depuis quand le Règlement Collectif de Dettes, procédure judiciaire d'insolvabilité devant le tribunal du travail, n'est-il plus applicable aux agriculteurs ?**

En intégrant dans la notion « d'entreprise » la totalité des acteurs indépendants de la vie économique, le Code de Droit Economique a fait sauter l'antique distinction entre commerçants et civils non commerçants.

Depuis le 1er mai 2018, l'entrée en vigueur du Livre XX du Code de Droit Economique a modifié le droit de l'insolvabilité et a étendu l'application de la loi entrepreneuriale aux professions libérales (médecins, experts comptables, avocats...), aux associations dotées de la personnalité morale de tous types, avec ou sans but lucratif, et aux agriculteurs.

Ceux-ci ne relèvent donc plus des juridictions civiles (sauf pour le droit du bail, et notamment du bail à ferme qui demeure de la compétence du Juge de Paix) mais du Tribunal désormais appelé Tribunal de l'entreprise. Ce Tribunal est composé de juges professionnels mais aussi de juges consulaires, personnes issues du monde économique appelés à siéger aux audiences avec les professionnels et certaines fonctions au sein de cette

juridiction (notamment en matière de prévention des faillites ou de contrôle du travail des curateurs).

D'autre part, l'agriculteur est désormais soumis au régime de la preuve entrepreneuriale, notamment en matière de factures beaucoup plus difficile à contester ou de production de livres de compte.

Puisqu'il est désormais un entrepreneur, l'agriculteur ne peut plus demander l'application de la procédure de Règlement collectif de dettes (RCD), qui est réservée aux personnes non-entrepreneurs. Par contre, si la procédure de RCD était introduite avant la modification législative de mai 2018, elle peut se poursuivre (si l'agriculteur ne préfère pas faire aveu de faillite).

Cette procédure de RCD avait l'avantage de « donner du temps au temps » puisqu'elle n'était pas limitée dans sa durée et permettait de mettre en route des mesures peut être plus adéquates pour le rythme agricole : l'on ne passe en effet pas d'une spéculation laitière à une spéculation viandeuse en quelques semaines...

**Quels sont les nouveaux régimes d'insolvabilité ?**

Les agriculteurs et toutes les entreprises sont désormais soumis aux dispositions du Livre XX du Code de droit économique qui prévoit deux régimes d'insolvabilité à leur appliquer : la Faillite et la Procédure de Réorganisation Judiciaire (PRJ).

La faillite, réservée à l'entrepreneur en cessation de paiement et dont le crédit est ébranlé, selon la formule légale, implique que l'entrepreneur se voit retirer la gestion de son entreprise au profit d'un curateur désigné par le Tribunal dont la mission sera de vendre les actifs, en bloc ou en détail, pour récupérer le maximum de fonds et payer le plus de créanciers possible. Le plus souvent la faillite entraîne donc la cessation de l'activité

de l'entrepreneur si ne se présente au curateur aucun repreneur qui prendrait l'activité en bloc.

La Procédure de Réorganisation Judiciaire (PRJ) a pour but d'éviter la faillite et de sauver ce qui peut être sauvé en prenant un accord avec certains ou tous les créanciers ou en cédant les branches viables de l'entreprise.

Au contraire du RCD, la faillite comme la PRJ permettent à l'entrepreneur qui travaille en personne physique de bénéficier de l'effacement de son passif pour toutes les dettes le curateur ou le plan de réorganisation ne pourront pas payer.

**Quelles conséquences aura l'application de la Procédure en Réorganisation Judiciaire ?**

La PRJ, qui se fonde principalement sur une logique économique, se différencie donc du Règlement collectif de dettes dont le but est de préserver la dignité d'un débiteur en proie à un surendettement. Si, dans les deux cas, le surendettement est la donnée de base du problème, la PRJ vise à la pérennité de l'entreprise quand le RCD vise plutôt à une protection de la personne du débiteur. Le résultat (réduction du montant du passif, obtention de délais, vente de certains actifs, ...) sera souvent identique mais la philosophie du procédé est différente.

Ces deux cas diffèrent également en termes de délais et de procédure. Une PRJ ne s'engage qu'avec un dossier très documenté : la loi exige que les comptes annuels des deux années, une situation comptable au moment de la requête et un budget prévisionnel de six mois au moins soient produits au moment de l'introduction de la procédure.

D'autre part, le sursis, qui est d'une durée indéfinie en matière de RCD, n'est que de six mois au maximum dans le cadre d'une PRJ, délai renouvelable une seule fois : cela paraît évidemment difficilement compatible avec certains délais propres à l'agriculture. Certaines mesures propres au type de spéculation de l'entreprise ou simplement à l'encaissement du produit de certaines récoltes dépassent le délai maximum autorisé par la loi.

Autrement dit, bien plus qu'une procédure de règlement collectif de dettes, une procédure de réorganisation judiciaire doit se préparer.

**Dans ce nouveau contexte, un système de clignotants économiques et financiers est mis en place. Qu'en est-il ?**

Ce système de « clignotants », existe depuis très longtemps au sein de chaque Tribunal de Commerce aujourd'hui Tribunal de l'entreprise.

De manière automatique, le Tribunal du siège social de l'entreprise est informé de tout retard de paiement auprès des administrations fiscales (précompte professionnel, impôts sur le revenu ou Isoc, TVA), des Caisses d'assurances sociales et de l'ONSS, ainsi que de tout Jugement rendu contre une entreprise quand elle fait défaut ou quand elle ne conteste pas la réclamation de son créancier. L'expert-comptable a également l'obligation d'informer le Tribunal s'il constate dans sa mission des faits graves susceptibles de mettre en danger la continuité de l'entreprise.

Lorsque les clignotants s'allument, et donnent à craindre pour l'entreprise, la chambre des entreprises en difficultés va convoquer l'entrepreneur et examine avec lui les mesures à prendre.

Les succès de ces démarches, généralement confiées à des juges consulaires, sont innombrables. Il ne faut donc pas prendre une convocation devant cette chambre comme une sanction, bien au contraire.

C'est en effet une chance de pouvoir se remettre en question, trouver des solutions et permettre d'assurer l'avenir de l'entreprise. Par contre, celui qui ne répond pas aux convocations du Tribunal risque fort de se retrouver cité en faillite...

**Dans ce nouveau contexte, nous nous tenons à votre disposition pour organiser une séance d'information approfondie avec M Royen.**

## C'est près de chez vous que ça se passe...

# Journée de détente dans la Province de Liège

Par Anne-Marie Gilliquet, Présidente provinciale

Le mardi 4 juin, l'UAW de la province de Liège organisait sa journée de détente dans un coin de notre province, Fouron-Saint-Pierre, chez nos voisins flamands, à la découverte de la pisciculture de la commanderie.

Grâce au savoir-faire et à la passion de l'artisanat de Vincent, le propriétaire, nous avons appris l'histoire de la pisciculture, du château, la production des truites et autres poissons tout en se baladant dans le parc le long des étangs où les truites sont élevées.

Après un bon repas, un pavé de truite, la quarantaine de participants a découvert, par monts et par vaux, de jolis paysages fouronnais.

Un grand merci à Marie-Claire, Christine et Freddy pour la bonne organisation de la journée et l'itinéraire pédestre qu'ils nous avaient concocté, ainsi qu'à Estelle pour les photos-souvenirs.



# Ne mettez pas votre entreprise « en couveuse » et profitez pleinement du plaisir de la maternité !

Pour une femme entrepreneure, il n'est pas facile de concilier la gestion de son affaire et la période de maternité. Le Groupe SOWALFIN propose une aide permettant de confier les rênes de l'entreprise à un «manager relais». De quoi vivre pleinement et plus sereinement cette période !

## Relais managérial, une mesure pour les femmes entrepreneures en période de maternité ! Passer la main

Dans le cadre de ses nouvelles missions d'accompagnement des entreprises, la Sowalfin a été désignée pour développer et mettre en œuvre une nouvelle mesure dédiée aux femmes entrepreneures qui souhaitent poursuivre le développement de leur entreprise sans se priver du plaisir légitime de la maternité !

On sait combien il est difficile pour une femme de créer, développer, piloter son entreprise et de concilier business et vie familiale en maintenant le niveau de performance qu'elle souhaite sur tous les plans. Pour pallier cette difficulté, une mesure « relais managérial » est mise en place pour les femmes entrepreneures en période de maternité (fin de grossesse/accouchement/post accouchement). Ceci afin de permettre à l'entrepreneure de consacrer du temps à son bébé/sa famille tout en assurant le maintien de l'activité de son entreprise, de lui offrir une certaine sérénité pendant une période importante de sa vie familiale/personnelle.

Plus globalement, la mesure permet d'éviter que la grossesse et la maternité soient un frein à l'entrepreneuriat des femmes et à la croissance de leurs entreprises.

### LA MESURE

Permettre à une femme cheffe d'entreprise en période de maternité d'être épaulée dans sa tâche par un.e autre entrepreneur.e (relais managérial) afin de lui permettre de consacrer du temps à son bébé tout en assurant le maintien de l'activité de son entreprise.

Ce soutien managérial peut s'effectuer à temps plein ou à temps partiel et l'entrepreneure peut également faire le choix de rester partiellement active si elle le souhaite.

Flexibilité, confiance et relation de qualité entre les

deux protagonistes sont les éléments essentiels de cette mesure.

### LES ACTRICES ET LES ACTEURS

L'entrepreneure pilote son entreprise en tant qu'actionnaire majoritaire à temps complet, elle a le pouvoir de décision, la capacité de déléguer et la volonté de « passer la main » pour une durée déterminée. Son entreprise existe depuis 3 ans, emploi min 3 ETP / max 50 ETP

La.e manager relais a une belle expérience de l'entreprise en tant qu'entrepreneur et /ou top manager, a envie de partager et de mettre son expérience (savoir-être, savoir-faire) à disposition... Disponible (variable), flexible, il/elle dispose de qualités de leadership et des softskills pour endosser les tâches managériales et s'adapte rapidement à un nouvel environnement. Les managers relais sont recrutés en fonction de leurs compétences, de leurs softskills et de leur profil personnel.

### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- La durée du remplacement est de 6 mois maximum (de 3 mois avant à 6 mois après la grossesse)
- L'entrepreneure qui souhaite bénéficier de la mesure prend contact avec nous. Nous déterminons ensemble les contours du profil nécessaire/adéquat/idéal pour la remplacer.
- Nous proposons ensuite 3 managers relais en fonction des besoins identifiés et du profil « idéal ».
- L'entrepreneure rencontre les managers relais qui lui sont proposés et nous fait part de son choix. Il est réellement important que « le courant passe ».
- L'entrepreneure peut également nous proposer un profil qu'elle aurait identifié par ailleurs.
- Lorsque le choix est fait, l'entrepreneure et le relais managérial définissent les contours de la mission, le volume prévisionnel, la durée prévisionnelle, le mode de fonctionnement et signent une charte d'engagement.



- Une période d'accoutumance est prévue pour permettre à chacun.e de se familiariser avec l'entreprise, les équipes et les missions.

### ASPECTS FINANCIERS

- Le plafond du coût mensuel subventionné du/de la manager relais s'élève à maximum 5.000€ pour un temps plein.
- La mesure couvre 75 % du coût (soit 3750 €), l'entrepreneure remplacée prend en charge les 25 % restant.
- L'entrepreneure peut, si elle l'estime adéquat, augmenter son intervention.

### VOUS ÊTES ENTREPRENEURE/CHEFFE D'ENTREPRISE ET SOUHAITEZ BÉNÉFICIER DE LA MESURE ?

Prenez contact avec Anne Misonne amisonne@sowalfin.be

### VOUS SOUHAITEZ INTERVENIR COMME RELAIS MANAGÉRIAL ?

Prenez contact avec Anne Misonne amisonne@sowalfin.be afin de vous porter candidat.e

### Infos disponibles sur

- 1890.be
- LinkedIn
- Facebook
- Sowalfin.be / actualités

(1) Projet pilote confié à la Sowalfin, chargée de développer la mesure, de la mettre en œuvre et de l'évaluer  
(2) La Sowalfin propose 3 personnes sélectionnées dans le vivier de managers relais construit en fonction des critères de la mesure. Un comité de sélection vérifie que l'ella manager relais dispose des qualités et des compétences nécessaires à la mission, de la motivation à prendre en charge la mission.

## C'est près de chez vous que ça se passe...

# Journée détente de la Province du Luxembourg

par Monique Pierlot, section UAW Bastogne

Cette journée a captivé l'attention de chacune : 2 visites très intéressantes organisées par la section de Bastogne

- Première visite : la station d'épuration de Bastogne  
Le traitement de l'eau se fait en plusieurs étapes.
- le relevage des eaux sales à l'aide d'une vis d'Archimède
  - le dégrillage qui retient toutes les particules supérieures à 6mm de diamètre.
  - le dessablage et le déshuilage qui va capturer sable, graviers, graisses et huiles

- le traitement biologique avec utilisation de bactéries et injection d'oxygène
- la clarification et ensuite les eaux purifiées sont versées dans la Weltz.

Seconde visite : l'arsenal des pompiers de Bastogne  
L'intervention des pompiers est gratuite sauf pour les nids de guêpes. L'appel des pompiers et l'ambulance se fait par un numéro unique le 112.

- Les activités les plus importantes sont
- la formation des futurs pompiers à tous niveaux
  - l'entretien du matériel, camion, tuyauteries
  - les interventions sur les lieux

L'orateur nous a expliqué comment se comporter face à un incendie, accident : la chose la plus importante est de donner un maximum de renseignements précis lors de l'appel et d'écouter les consignes données en attendant l'arrivée des secours.



## Collaborer au féminin, 10 portraits d'agricultrices wallonnes

Par Fanny Gerarts, Coordinatrice UAW



Dans le cadre de notre projet « La collaboration/coopération : un champ de possible ! », nous avons compilé, au sein d'un livret, dix portraits d'agricultrices qui ont accepté de partager leurs expériences respectives en matière de collaboration. Ces dix agricultrices ont donc pu mettre en évidence différents modèles de collaboration en agriculture :

- Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole, avec Charline Lamontagne (présentée dans nos pages en août 2018) ;
- Groupe de Soutien aux agriculteurs en difficultés, avec Martine Fiasse (présentée dans nos pages en septembre 2018) ;
- Collaboration dans le travail, avec Christine Tasiaux et Caroline Herbiet (présentées dans nos pages en novembre 2018) ;
- Collaborer pour défendre le métier, avec Marianne Streeel (présentée dans nos pages en décembre 2018) ;
- La mutualisation, avec Jacqueline Strade (présentée dans nos pages en janvier 2019) ;
- Collaborer afin de se conseiller, avec Hélène Van Zande (présentée dans nos pages en février 2019) ;
- Collaborer pour se former, avec Maria Bommers-Zilikens (présentée dans nos pages en mars 2019) ;
- Association père-fille, avec Anne-Sophie Tonglet (présentée dans nos pages en mai 2019) ;
- **Collaborer pour transformer.**

Pour ce mois de juin, nous terminons la présentation des agricultrices avec le portrait de Martine Quiryren.

Martine a 57 ans et est agricultrice à Erezée dans une exploitation agricole d'élevage laitier, avec des gîtes à la ferme.

## Le goût de la bonne humeur

Par Anne Pétré, journaliste Pleinchamp



« Je suis super fière du chemin qu'on a fait ensemble »

Martine Quiryren et son mari, Jacques, ont commencé à travailler ensemble sur l'exploitation laitière familiale en 1984. Soucieux de développer de nouveaux projets, ils ont très rapidement transformé une partie des bâtiments inutilisés dans la ferme, en gîtes ruraux. Après une formation en transformation de lait à Ciney en 2008, Martine et trois copines agricultrices ont une nouvelle idée : pourquoi ne pas transposer dans leur région, l'idée d'un atelier partagé ?

Martine explique : « C'était évidemment une bonne solution pour pouvoir développer notre envie de transformer le lait de nos fermes, sans pour autant devoir réaliser de trop gros investissements. Certaines parmi nous avaient déjà une activité de transformation et de vente dans leur ferme, d'autres non. Nous avons cherché et trouvé un local à louer ensemble au château de Fissenne, et acheté du matériel d'occasion en commun pour démarrer. C'est comme ça que notre fromagerie des Tourelles est née, en référence à l'architecture du château qui abrite notre atelier. » ([www.fromageriedes-tourelles.be](http://www.fromageriedes-tourelles.be))

La coopérative, depuis ses débuts, a largement développé sa gamme et ses activités. Elle transforme aujourd'hui près de 120.000 litres de lait par an en savoureux fromages, yaourts et depuis peu, en glaces.

Onze fromages affinés, cinq fromages frais différents, du yaourt à boire et à manger... Il y a le choix, aux Tourelles, si on aime les produits laitiers !

« C'est justement parce que nous sommes quatre que nous avons pu étendre notre gamme de produits à ce point-là, souligne Martine. Nous sommes deux sur

quatre à amener le lait de notre ferme, mais nous travaillons toutes les quatre pour transformer et vendre. C'est rare de se retrouver seule à travailler à l'atelier, nous sommes au minimum à deux ou parfois trois, et du coup, c'est aussi un plus parce qu'on a ce contact entre nous qui est stimulant et qui donne envie d'avancer. Grâce à cela, on peut aussi dégager du temps pour des engagements privés, ou pour prendre un peu de vacances, c'est un mieux pour notre qualité de vie. C'est parfois plus compliqué, puisqu'il faut se mettre d'accord et décider ensemble pour les horaires de travail, ou un achat de matériel, par exemple, mais jusqu'ici pas de conflit, on trouve toujours un terrain d'entente ! Ce qui compte vraiment, c'est d'être capable de se parler et de s'organiser. »

Un autre avantage de cette belle collaboration, c'est que le territoire touché est plus large, chaque agricultrice venant d'une commune différente. Pour la vente, c'est évidemment un sacré plus.

« Nous vendons directement dans nos fermes respectives, mais aussi dans des moyennes surfaces de la

région, et par le biais de groupements d'achat qui s'approvisionnent chez nous. Nous sommes présentes deux fois par mois sur des marchés, et sur une plateforme de vente en ligne qui s'appelle Topino ([www.topino.be](http://www.topino.be)). Et puis, on peut aussi goûter nos produits dans plusieurs restaurants de la région ! »

Au bilan, pas de doute, si c'était à refaire Martine recommencerait. « Oui, c'est clair ! D'abord, parce que je suis vraiment très fière du travail qu'on réalise ensemble. On a tellement évolué depuis nos débuts. Pour moi, c'est une très belle aventure humaine et professionnelle. »

Leur slogan est en soi la meilleure des conclusions à cette histoire de coopérative réussie... « La Fromagerie des Tourelles, le goût délicieux de la bonne humeur ! »



Avec le concours de l'Agence pour l'Entreprise & l'Innovation (AEI) dans le cadre de son programme 2015-2020 de soutien à l'entrepreneuriat féminin



LA COLLABORATION/COOPÉRATION: UN CHAMP DE POSSIBLE!



## ⊙ C'est près de chez vous que ça se passe...

## Journée de détente dans la Province de Namur

C'est la section de Namur sud qui a invité les agricultrices du namurois à visiter l'agriculture et la culture de sa région.

Programme des plus intéressants avec les artisans de Bossimé et la visite insolite de Namur. Retour sur une journée pleine de découvertes.

« Les artisans de Bossimé » est installé sur le site de la Ferme de Bossimé où siège depuis quelques années déjà le restaurant « L'Atelier de Bossimé » avec son jeune et talentueux chef : Ludovic Vanackere.

Plusieurs infrastructures tournent autour des artisans de Bossimé : Il s'agit d'un système de 'co-working agricole' qui permet à de jeunes start-up agricoles de se développer sans pour autant devoir investir une grosse somme dès le départ.

C'est ainsi que des cuisines sont mises à disposition pour permettre à de jeunes entreprises de débiter dans les meilleures conditions.

Ce système de partenariat s'est également propagé dans les champs. En effet, des parcelles ont été mises à disposition de jeunes maraîchers afin qu'ils puissent débiter en toute sérénité leur activité. C'est un projet win-win puisque en échange le restaurant est fourni en

légumes et plantes aromatiques en primeur.

C'est également une pisciculture dans lequel sont élevées des truites qui ont une double utilité : elles servent au restaurant mais les excréments qu'elles produisent sont filtrées dans un système de lagunage et servent ainsi de matières de base pour fertiliser les sols.

Après un repas très innovant avec une revisite gastronomique de tartines (un délice, tout le monde a apprécié) les agricultrices se sont dirigées vers Namur pour une visite insolite.

Ce fut une après-midi très enrichissante. Regarder Namur sous un autre oeil et nous obliger à regarder autre chose que les vitrines! Entre histoire de guerre, contemporaines, de gens ordinaires ou célèbres, anecdotes, légendes,.... les 2 heures de marches (sans pluie) sont passées très vite.

Il y avait 3 groupes, donc 3 visites différentes selon la sensibilité du guide.

Certaines sont entrées dans le parlement wallon.



# 50 ans, cela se fête !

Aussi tout au long de cette année d'anniversaire, nous allons vous présenter des portraits de femmes, d'agricultrices...

Certaines sont à la base de ce mouvement, d'autres y arrivent seulement et apprennent à le connaître...

Certaines auront des parcours de vie hors du commun, d'autres auront une passion à vous partager...

A travers elles, vous vous reconnaîtrez car nous partageons toutes la même histoire celle d'une grande famille : l'Union des Agricultrices Wallonnes.

Toutes ont contribué un jour ou l'autre à faire vivre l'UAW et ce n'est que leur rendre hommage dans ces pages que de les rendre visibles aujourd'hui.



## Véronique LADOUCE

Récit d'une vie, Propos recueillis par Myriam Lambillon, coordinatrice UAW

**UAW : Comment es-tu rentrée dans la structure syndicale féminine AAF puis UPAF ?**

Après la naissance de mes deux premiers enfants, je me suis sentie dans l'obligation de quitter mon travail à l'extérieur. A ce moment-là je travaillais dans une clinique comme secrétaire médicale et les horaires n'étaient simples. A cette époque les garderies n'existaient pas. Mon mari étant agriculteur, il y avait de quoi s'occuper. La complémentarité du travail en couple dans les fermes et les exploitations agricoles était souhaitée. Ça ne me posait pas de problème, je connaissais le métier ; mes parents étaient également agriculteurs.

La fin des années 70 a été une période de transition et de transmission.

J'ai quitté mon boulot alors que mes beaux-parents cédaient leur ferme à leurs fils. Ma belle maman, qui se retirait dans sa nouvelle maison m'a invitée à une réunion de l'AAF à Ciney. J'y suis allée et j'y suis restée. C'est ainsi qu'a commencé mon engagement en agriculture.

**UAW : Comment ton implication dans le mouvement a-t-elle évoluée ?**

Lors des élections qui ont suivi mon entrée à l'AAF, j'ai été nommée secrétaire de la section et j'ai gardé ce poste très longtemps.

Anne Marie Jacoby m'a incitée à devenir présidente de la province de Namur. J'ai accepté et je garde un magnifique souvenir des réunions qui se déroulaient 4 à 5 fois par an à Bruxelles (le voyage en train était un moment de détente et de convivialité).

Après la fusion avec les UPAF, j'ai été très bien accueillie au sein de l'UAW, notamment par Anne-Marie, Irène et Marthe que je remercie vivement.

**UAW : Vous n'êtes plus investie dans le mouvement de la même façon ?**

Pour moi, cependant une page se tournait et je n'ai plus accepté de responsabilités, même si j'ai continué à assister aux réunions du conseil général jusqu'à ma pension.

J'ai souhaité alors m'investir dans le groupe de soutien aux agriculteurs en difficultés. Les formations proposées me paraissaient enrichissantes, tout comme le petit bonheur et l'aide que je pouvais et que je peux encore offrir en tant que bénévole à des personnes en détresse.

**UAW : Qu'est-ce que le mouvement t'a apporté dans ta vie de femme et dans ta vie d'agricultrice ?**

Le mouvement m'a apporté beaucoup : des connaissances, d'abord, grâce aux journées d'étude consacrées à des sujets aussi divers que le climat, les OGM, les déchets, la diversification, le stress ... , grâce aux formations en comptabilité, en informatique, en communication, etc... ensuite, grâce aussi aux rencontres avec d'autres agricultrices. Les journées de détente – voyages – excursions et visites restent des moments formidables de partage et de divertissement.

**UAW : Quels sont les moments qui t'ont le plus marqué au cours de ta vie syndicale ?**

Les moments qui m'ont le plus marquée dans ma vie syndicale, ce sont les journées d'étude provinciales et les assemblées annuelles de l'UAW. J'ai toujours apprécié les conférences « relativement avant - gardistes », qui nous étaient proposées. Le repas qui clôture la séance est, en outre, une façon de retrouver des agricultrices de toutes les régions.

Durant toutes ces années, j'ai aussi assisté à cette grande évolution qu'a connu notre agriculture, à travers ses contraintes et ses changements. J'ai vu les agricultrices se battre pour trouver des solutions face aux exigences d'une société en pleine mutation, notamment en obtenant un statut à part entière.

Mais n'oublions pas : « Le bonheur n'est pas un droit de chacun, mais un combat de tous les jours ».

Je veux également remercier toutes les animatrices pour leur dévouement et le travail remarquable qu'elles réalisent, et spécialement Myriam que je connais depuis bien longtemps...

## C'est près de chez vous que ça se passe...

# Les brabançonnes à la découverte de l'agriculture et du patrimoine de Chimay et ses environs

par J Strade, présidente provinciale BW

Ce 4 juin la section provinciale UAW du BW organisait une visite dans la Botte du Hainaut à «Chimay et ses environs »

Première étape : visite de l'exploitation de Daniel Coulonval (élevage laitier et BBB) ainsi que de sa récente installation de bio méthanisation.

Merci beaucoup à Daniel d'avoir pris de son temps pour nous présenter son exploitation, son mode de fonctionnement adapté à sa région. Nous avons été particulièrement impressionnées par sa volonté de s'inscrire dans les préoccupations climatiques actuelles et d'adapter ses activités et projets dans cet esprit.

Aucune question n'est restée sans réponse, même parfois les plus précises ou difficiles.

Après avoir dégusté un excellent repas avec ... une bonne bière locale, nous avons eu le privilège d'être accompagné d'un guide chevronné en la personne de Mr. Bordon. Durant une heure trente il nous a accompagné pour la visite de l'Abbaye de Chimay. Il a mis en valeur le remarquable travail des moines qui encore aujourd'hui président à la destinée d'une entreprise qui offre, tous secteurs confondus, du travail à 200 personnes.

Outre l'histoire de l'Abbaye de Chimay, les principes et la règle de la Trappe, il nous a partagé les méthodes de travail pour la fabrication de la bière et du fromage.

Le cadre était magnifique et reposant. Nous avons pu déambuler dans l'église et la cour du magnifique bâtiment, mais aussi dans des endroits plus privés comme le très joli cimetière et l'entrée de la brasserie.

Nous sommes reparties heureuses de cette belle journée ensoleillée et riche de savoirs. Merci à vous tous.



## Venez nous rejoindre à Libramont !

La prochaine foire ayant pour thème « Qui construira nos villes demain ? » (année de la Forêt) se tiendra du vendredi 26 juillet au lundi 29 juillet 2019.

### Une Foire – deux stands

L'UAW aura le plaisir de vous accueillir au sein de deux stands, le premier se tiendra au pied du Walexpo, le second sera sur l'esplanade.

### Expo photo

Un appel aux photographes amateurs ayant été réalisé, nous vous invitons à venir voter pour la photo qui correspond le mieux au thème choisi par l'UAW : « Une bonne raison d'être agricultrice aujourd'hui ». Chaque jour, un votant sera tiré au sort et recevra un beau colis.

Cette expo sera visible dans le grand stand UAW – FWA – FJA tous les jours de 9H00 à 18H00.

### Prix UAW

C'est devenu une tradition, depuis 2012, nous mettons en valeur des dames qui par leur métier ont apporté soit une innovation, soit une collaboration, soit une mise en valeur de l'agriculture.

Ce prix sera remis le samedi 27 juillet dès 14H30 au sein du stand UAW – FWA – FJA grâce au soutien de Securex.



### La Foire, c'est aussi la valorisation de nos produits

L'Union des Agricultrices Wallonnes sera présente pour vous faire déguster le traditionnel verre de lait (nature, cacao ou café glacé).

Les agricultrices du Luxembourg seront également sur place pour vous proposer la gaufre traditionnelle. L'UAW a toujours fait la promotion de produits locaux, elle ne dénotera pas cette année encore puisque le lait aura parcouru 2.5km et les pâtons de gaufres proviennent d'une boulangerie de la Vacherie.



### La Ferme enchantée !

Pour la seconde fois, l'Union des Agricultrices Wallonnes a été invitée à tenir un stand au sein de la « Ferme Enchantée » qui sera située sur l'esplanade au pied du Walexpo.

Ce lieu est le rendez-vous familial par excellence. Le stand aura pour destinée de communiquer avec les familles et de pouvoir par des activités diverses ouvrir au dialogue.

Toute agricultrice, dont la ferme cotise à la Fédération Wallonne de l'Agriculture et qui souhaite venir partager la passion de son métier est la bienvenue.

Vous avez envie de passer une matinée, une après-midi ou quelques heures dans une ambiance conviviale, alors n'hésitez plus, vous êtes la bienvenue !

Inscription pour le stand « Ferme enchantée » :

Fanny Gerarts 081/627 494

fanny.gerarts@fwa.be



## GROUPE DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉS



Vous êtes agriculteur, agricultrice ? Vous vous sentez dépassé dans votre travail ?  
Chaque nouvelle facture vous fait peur ? Le stress vous envahit ?  
Vous êtes proche du burnout ?

**CONTACTEZ-NOUS EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ !**  
**081/627.495**

Les agricultrices bénévoles du Groupe de Soutien aux Agriculteurs en difficultés sont là pour vous aider !

**Notre force ? Une connaissance des réalités du secteur agricole !**

### LUNDI 17 JUIN

UAW COMINES WARNETON

13H30 LE BIZET - Rue Howardeferie, 9 - conférence-débat « le don d'organes » - PAF 5€

### JEUDI 27 JUIN

UAW VERVIERS DISON LIMBOURG

12H30 SERAING - Visite du centre de tri des PMC - RDV au parking de Battice (pour un covoiturage). Inscription obligatoire chez Dominique (0496108547) pour le lundi 24 juin. Après la visite possibilité, pour celles qui le souhaitent, d'aller manger une glace

### UAW TOURNAI

14H00 CROIX (France) - Avenue John Fitzgerald Kennedy 60 - Visite guidée de la « Villa Cavois » - suivie de la visite libre du parc voisin « Parc Mallet Stevens » (14 Avenue Winston Churchill). RDV sur place à 13h50. Pour s'y rendre : voiture (covoiturage) ou vélo (Départ à 13h00 du cimetière : 41 Rue des Poilus, 59780 Willems, France). Inscription auprès de Mireille au 069/35.29.70 ou mildesbruyeres@hotmail.be ou jacquesdhaene@hotmail.com pour le 20/06 au plus tard : Places limitées, prévoir PAF. Préciser le moyen de s'y rendre et un n° de gsm.

### VENREDI 28 JUIN

UAW SOIGNIES

15H00 SOIGNIES - Place Verte - « La place de l'agriculture, toujours verte ? » - 100 ans de la création du premier syndicat agricole et les 50 ans des mouvements agricoles féminins, en collaboration avec la FWA et la FJA. AU PROGRAMME: 15h-22h : Marché produits locaux et Agri-Jeux pour toute la famille ; 18h-20h : Conférence et débat sur l'agriculture d'aujourd'hui et de demain (avec la participation des professeurs J-P. Destain et Y. Beckers); 20h : Drink; 22h : Cinéma en plein air « Pierre Lapin ». Ouvert à tous.

### MARDI 2 JUILLET

UAW BEAUMONT MERBES & UAW CHIMAY REIMS - Journée de détente « Visite de la Cave à Coquillages » avec dégustation d'un verre de Champagne, lunch, Visite guidée sur les Pas des Rois de France, temps libre, repas du soir, Spectacle son et lumière sur la Cathédrale. Info et réservation : Béatrice 0498/14 70 76 Marie-Henriette 0478/81 29 31 Anne 0476/62 21 26

### Du 1er au 4 JUILLET

UAW ATH & FRASNES

Voyage annuel en Allemagne - Croisière sur le Rhin, Logement à Rudesheim. PAF à prévoir. Inscription auprès de Nadine au 0476/53.65.11 ou nadnad0149@hotmail.com

### JEUDI 4 JUILLET

UAW SOIGNIES

8H00 OSTENDE - Journée à la mer - Départ : 8h00, parking de la Salamandre. PAF : 15€, 5€ pour les enfants de -10ans. Inscriptions pour le 29/06 auprès de J Ergot au 0477/78 27 98 ou MG Blondiau au 0497/30 87 91

### JEUDI 11 JUILLET

UAW HERVE AUBEL

9H30 LIEGE - A la découverte de Liège - RDV Battice (parking rond-point des vaches) - Matin: visite guidée de la ville et après-midi: balade en bateau sur la Meuse - PAF: 50€/personne - Infos et réservation pour le 05/06 chez Christine Bragard-Otten au 0485/556138